



Commission de Suivi de Site AIR LIQUIDE France Industrie Douai et Waziers

Lieu : Sous-préfecture de Douai
Date : Le 12 septembre 2023

Collège "Administrations de l'Etat"

Monsieur AZZOPARDI, Sous-Préfet de Douai
Madame CALESSE, Sous-Préfecture de Douai
Monsieur MENDRITZKI, Sous-Préfecture de Douai
Monsieur DELCOURT, Département du Nord
Monsieur MELIN, DREAL Hauts-de-France
Madame ROUSSEAU, DDTM 59

Collège "Exploitant"

Madame DUCELLIER, ALFI
Monsieur SCHNEIDER, ALFI
Monsieur ROUSSEL, ALFI
Monsieur CHEDOTEL, ALFI

Collège "Salariés"

Madame LEGRAND, membre CSSCT Waziers
Monsieur ANCEAUX, membre CSSCT Douai

Collège "Collectivités"

Monsieur DESMENEZ, Mairie de Sin-le-Noble
Monsieur DESMONS, Mairie de Waziers

Collège "Riverains"

Monsieur MICHEL

Personnes qualifiées

Monsieur NOEL, SDIS 59

Secrétariat de la CSS

Madame BASQUIN, S3PI
Monsieur LEFEBVRE, S3PI

ORDRE DU JOUR

- I. Introduction de la Présidente de la CSS
- II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)
- III. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Waziers pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)
- IV. Retour sur l'incendie sur le site de Douai Frais-Marais du 31/07/2020
- V. Questions diverses

Monsieur AZZOPARDI ouvre la séance à 10 heures 05.

Un diaporama est projeté.

Un tour de table est effectué.

I. Introduction de la Présidente de la CSS

Madame DUCCELLIER présente le groupe Air Liquide comme le leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Quant à Air Liquide France Industrie, l'entité constitue la filiale la plus importante du Groupe. Madame DUCCELLIER relève que l'un des engagements du Groupe est d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Une vidéo de présentation du Groupe Air Liquide est diffusée.

II. Bilan d'activité et environnemental de l'établissement ALFI Douai pour l'année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)

Madame DUCCELLIER expose que l'établissement de Douai produit du protoxyde d'azote (raison de son classement en Seveso seuil haut) et conditionne de l'hydrogène gazeux, les deux activités étant isolées l'une de l'autre pour que comburant et combustible ne se trouvent pas dans la même zone sur le site. Ce dernier compte 25 collaborateurs et est certifié ISO9001 et « bonnes pratiques de fabrication ».

Madame DUCCELLIER aborde ensuite le bilan du système de gestion de la sécurité (SGS) en commençant par les formations : le recyclage des formations réglementaires a été effectué (habilitations électriques et conduite d'engins de manutention) et un important travail a été fourni pour mettre à jour le parcours d'habilitation hydrogène qui comprend maintenant des épreuves théoriques et pratiques. En outre, 49 quarts d'heure sécurité ont été menés pour aborder l'ensemble des risques du site.

En vue de la sensibilisation des personnels extérieurs, 438 accueils sécurité ont été réalisés ainsi que 187 plans de prévention et permis de travail, tandis que 7 audits internes ont été menés pour vérifier l'application des règles en vigueur sur le site.

Madame DUCCELLIER indique que l'étude de dangers a été révisée en 2022 et adressée à la préfecture et à la DREAL, tandis que trois porter à connaissance ont été déposés en préfecture et à la DREAL pour un projet impactant l'autorisation d'exploiter : tous trois ont été validés et un arrêté préfectoral complémentaire a été proposé par la DREAL au préfet fin mai.

Madame DUCCELLIER rappelle ensuite que toute modification des installations du site fait l'objet d'une analyse de risques et est inscrite sur une fiche de modification : à ce titre, 3 fiches ont été réalisées dont 1 liée à la sécurité (changement des types d'extincteurs).

Concernant la gestion des situations d'urgence, Madame DUCCELLIER déclare que le POI a été révisé pour prendre en compte l'étude de dangers actualisée ainsi que le retour d'expérience du POI de 2020 relatif à l'incendie d'un semi-remorque sur le site. En outre, un exercice POI a été mené avec le SDIS le 20 octobre 2022 en heures ouvrées, auquel s'ajoute un exercice POI interne le 5 décembre en heures non ouvrées. Enfin, le matériel d'intervention incendie a été renouvelé avec de nouveaux canons.

Madame DUCCELLIER déclare que le site n'a rencontré aucune situation d'urgence. En revanche, l'entreprise a identifié 4 événements sécurité potentiellement graves ou très graves selon la classification interne de l'entreprise. Ces quatre événements ont eu pour conséquence l'arrêt des unités concernées, le temps d'analyser l'incident et de mettre en place les mesures correctives

adaptées : tous ces incidents sont clôturés à date. Madame DUCELLIER compte également trois événements environnementaux :

- une fuite de nitrate d’ammonium à la fin d’un dépotage, sans conséquence pour l’environnement, car le site a été placé en rétention pour récupérer le nitrate ;
- un dépassement du seuil réglementaire de concentration en azote : le site a mis en place une ronde sécurité supplémentaire ainsi qu’une campagne de mesures pour comprendre l’origine du dépassement. À date, l’analyse est toujours en cours ;
- une perte de fréon sur le liquéfacteur : le joint a été remplacé et une ronde spécifique a été instaurée.

Madame DUCELLIER liste enfin les contrôles, audits et revues menés en 2022 :

- un audit interne par la direction qualité le 14 juin 2022 ;
- un audit AFNOR le 14 septembre 2022 ;
- l’inspection sûreté le 22 juin 2022 par la police et la DREAL ;
- une inspection de la DREAL le 29 août 2022 sur les risques chroniques, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. L’inspection a débouché sur une mise en demeure au sujet du volume de la bêche de rétention : le chantier pour accroître la capacité de la bêche de rétention a été effectué en août 2023 et est en attente de retour des services de l’État ;
- l’inspection de la DREAL du 17 novembre 2022 sur les MMR (Mesures de Maîtrise des Risques) ;
- des inspections de l’ANSM (Agence Nationale de Sécurité du Médicament) les 11, 12 et 13 juillet 2022 ;
- un audit de la DREETS le 21 novembre 2022 sur les contrôles réglementaires ;
- divers contrôles réglementaires annuels par des organismes agréés ;
- le contrôle des intervenants sur site au travers d’audits et de causeries.

Monsieur MELIN informe la commission qu’il n’y a plus actuellement d’inspecteur attitré pour ALFI en raison de départs, mais que le suivi du site et en particulier la fréquence minimale des contrôles seront néanmoins assurés.

III. Bilan d’activité et environnemental de l’établissement ALFI Waziers pour l’année 2022 (risques technologiques et risques chroniques)

Madame DUCELLIER indique que le site de Waziers produit et conditionne de l’hydrogène liquide. Depuis 2022, il conditionne également de l’hydrogène gaz 300 bars pour l’industrie. Le site emploie 12 collaborateurs et est certifié ISO9001.

Madame DUCELLIER annonce qu’EDF énergies renouvelables a déposé un permis de construire pour installer un parc photovoltaïque sur des terrains communaux de Waziers situés au sud-ouest du site, en sachant que Total compte déjà installer sa propre centrale photovoltaïque à Waziers.

Elle rapporte ensuite que le recyclage des formations réglementaires du site de Waziers a été effectué (habilitations électriques, manutention, SST, travail en hauteur), de même que 8 animations sécurité (elles sont moins nombreuses qu'à Douai, mais plus longues), avant d'expliquer que les accueils sécurité des personnels extérieurs y sont réalisés en amont de leur arrivée sur site via un *e-learning* à distance. Par ailleurs, 228 plans de prévention et permis de travail ont été réalisés ainsi que 17 audits. L'étude de dangers a quant à elle été révisée et déposée à la DREAL et à la préfecture.

Madame DUCCELLIER mentionne ensuite les trois projets menés en 2022 :

- la sécurisation des boîtes froides du liquéfacteur ;
- la signature du « prêt à exploiter » du nouveau centre de conditionnement H₂ 300b ;
- le remplacement de deux pompes incendie.

Concernant la gestion des modifications, 7 ont été opérées, dont 2 relatives à la sécurité.

Ensuite, Madame DUCCELLIER annonce que le site n'a connu aucune situation d'urgence et que le POI a été révisé en 2022 en intégrant la révision de l'étude de dangers et la mise en place du centre de conditionnement. De plus, deux exercices POI ont été réalisés, le premier le 15 novembre 2022 en heures ouvrées avec le concours du SDIS et le second en interne le 13 décembre 2022 en heures non ouvrées. Enfin, le centre de conditionnement a été doté de nouveaux canons.

Enfin, ont été menés en 2022 les inspections et audits suivants :

- l'inspection sûreté par la police et la DREAL aboutissant à une mise en demeure relative au mur de Grande Paroisse menaçant de s'effondrer : l'entreprise connaît des difficultés pour racheter la partie du terrain concernée, mais espère clore le sujet avant la fin de l'année 2023. En revanche, la rénovation de la clôture est en cours sur toute la périphérie du site ;
- un audit externe AFNOR le 14 septembre 2022 ;
- une inspection de la DREAL le 14 novembre 2022 sur la sous-traitance ;
- l'inspection de la DREETS le 13 décembre 2022 sur les contrôles réglementaires ;
- divers contrôles réglementaires par des organismes agréés.

Monsieur MICHEL n'a pas de plainte de riverains à remonter. Il demande si un système de télésurveillance est en place sur le site de Waziers.

Madame DUCCELLIER répond par l'affirmative.

Monsieur MELIN rappelle que les exploitants sont invités à réduire leur consommation d'eau et que les arrêtés ministériels, complétés par les arrêtés préfectoraux pour tenir compte des spécificités locales, les incitent à s'atteler à cette problématique.

Puis il souligne l'importance d'organiser des exercices POI en dehors des heures ouvrées et rappelle le durcissement de la législation relative à ces exercices qui doivent être réalisés avec une fréquence minimale d'un exercice par an.

Pour terminer, Monsieur MELIN mentionne une inspection inopinée réalisée le 8 septembre 2023 à la suite d'une alerte concernant un bruit durant le mois d'août : sachant que la frontière entre les événements à déclarer impérativement et les événements qui ne le nécessitent pas est parfois

ténué, il rappelle qu'en matière de déclaration d'incident, pécher par excès est préférable à un manque d'information.

Madame DUCCELLIER précise qu'ALFI a averti la mairie par mail le 21 août. Par ailleurs, elle assure que les limites d'explosivité n'ont jamais été atteintes et que le site est resté en sécurité, avant d'inviter Monsieur MELIN à assister à la CSSCT du 26 septembre où sera communiqué l'analyse de l'événement.

IV. Retour sur l'incendie sur le site de Frais-Marais du 31/07/2020

Monsieur ROUSSEL annonce que l'arbre des causes de l'incendie d'un semi-remorque sur le site de Frais-Marais a été établi (l'incident a été abordé lors d'une CSS précédente, mais l'enquête était encore en cours) : l'incendie a donc pour origine une fuite d'hydrogène au niveau d'un trou de dégazage lors du conditionnement, avec pour effet la formation d'un jet haute pression qui s'est enflammé en direction de la lyre raccordant les bouteilles au connecteur. Cette lyre a éclaté à son tour et généré trois nouveaux *jet fires* plus importants orientés vers les bouteilles opposées qui se sont enflammées elles aussi. Pour terminer, l'incendie s'est propagé au train roulant du véhicule.

Suite à cette analyse, les actions correctives suivantes ont été mises en place :

- la remise en service des camions du même type après des épreuves hydrauliques ;
- la rénovation de la structure des cadres et des châssis des cadres ;
- le remplacement des joints toriques ;
- la mise en place d'une maintenance préventive des joints ;
- la mise en place de tests avec de l'hélium ;
- l'installation de déflecteurs de flamme autour des raccords et devant les bouteilles, ainsi qu'entre la zone gaz et le train roulant du véhicule.

Monsieur AZZOPARDI rappelle que la sous-préfecture était en attente d'actions de la part de l'exploitant, et évoque la mise en place de sprinklers.

Madame DUCCELLIER rappelle que le système de sprinklers était déjà existant à Frais-Marais et qu'il a d'ailleurs permis de protéger les semi-remorques voisines en les refroidissant. Selon elle, la demande du sous-préfet en exercice au moment de l'incident était d'interdire le stationnement des véhicules sur les postes non équipés de sprinklers, ce qui a été fait.

Elle ajoute que le Groupe travaille à la mise en place soit d'un déluge (pour refroidir les véhicules et empêcher la montée en pression des bouteilles) soit de murs entre les camions (pour éviter la propagation du feu). À Waziers, ce sont des murs qui sont présents entre les semi-remorques.

Monsieur DESMONS demande s'il existe un risque d'incendie d'un véhicule hors du site.

Monsieur ROUSSEL répond que la rupture d'un joint n'est pas impossible, même si le conditionnement accentue le risque en raison de la montée en pression qu'il nécessite. En tout état de cause, les mesures prises visent à protéger les équipements des semi-remorques autant chez le client que sur la route ou dans les centres de conditionnement.

Le lieutenant NOEL note que l'opération de refroidissement a été longue, nécessitant de réduire le dispositif hydraulique pour éviter le débordement du bassin de rétention : il demande si des modifications ont été apportées pour éviter ce problème à l'avenir.

Madame DUCELLIER répond que la capacité du bassin de rétention a été augmentée et précise que le temps de refroidissement était dû à l'incendie des pneus du véhicule qui s'autoalimentait jusqu'à ce que les pompiers interviennent avec de la mousse : elle pense qu'à l'avenir, il serait judicieux d'intervenir plus rapidement sur les pneus si un tel incident devait se reproduire.

Le lieutenant NOEL s'enquiert de la gestion des eaux d'extinction.

Madame DUCELLIER rapporte que les analyses demandées par l'arrêté préfectoral de mesures d'urgence ont nécessité beaucoup de temps. Cependant, en analysant les matières présentes sur le lieu de l'incendie, l'entreprise a pu prouver qu'il n'y avait pas de polluant et les eaux ont ainsi pu être évacuées. Elle ajoute que le risque principal était surtout la fumée générée par les pneus. Toutefois, les analyses atmosphériques menées dans la périphérie du site n'ont pas mis en évidence de dégradation de l'environnement.

V. Questions diverses

Monsieur AZZOPARDI annonce qu'un processus d'information en cas d'alerte a été élaboré avec Madame DUCELLIER afin que chacun puisse intervenir efficacement à son niveau.

Monsieur MICHEL fait savoir que la procédure a été expliquée dans le journal municipal de Waziers.

Madame DUCELLIER déplore qu'à l'exception de Waziers, aucune commune n'est venue retirer les plaquettes d'information éditées par le S3PI dans le cadre de sa dernière campagne d'information.

Monsieur AZZOPARDI juge indispensable que la population ait connaissance des plaquettes et propose l'appui de la sous-préfecture pour les distribuer dans les communes.

Madame BASQUIN prend note de la remarque et accepte la proposition du sous-préfet. Elle annonce une réunion d'échange le 5 octobre avec tous les sites Seveso du territoire pour préparer la distribution des nouvelles plaquettes d'information en 2024, et précise que le S3PI sera particulièrement attentif à leur bonne diffusion.

La séance est levée à 11 heures 55.

La Présidente



Nathalie DUCELLIER